



BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

Vous pouvez nous verser 13% de la Taxe d'Apprentissage par virement avant le 31 mai 2020, date limite de versement.
Un reçu libératoire vous sera envoyé à réception de votre versement.

Complétez et retournez ce bordereau par mail à :
Fatiha Elmahroug, chargée de la TA pour le Département Cinéma UP8
apprentissage.cinema@univ-paris8.fr / cinema@univ-paris8.fr

Notre entreprise est heureuse de participer au développement du
DÉPARTEMENT CINÉMA de l'UFR ARTS - Université Paris 8

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

N° Siret :

Responsable de la Taxe d'Apprentissage

Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

Nom de la formation (ou diplôme) à laquelle sera versée la taxe :

Licence Arts Mention Cinéma et Audiovisuel
Master Arts Mention Cinéma et Audiovisuel

Nous avons versé à l'université Paris 8 - Vincennes - Saint Denis, la taxe d'apprentissage à destination du Département Cinéma, pour un montant de €

Fait à, le

Cachet de l'entreprise

Par chèque : adressé à l'ordre de l'agent comptable de l'université Paris 8, accompagné du formulaire de versement

Par virement : en précisant la référence TA 2020 / UAI 0931827F

Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation		
10071	93000	00001000474	64	TPROBQNY		
Identifiant international de compte bancaire - IBAN						
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1930	0000	0010	0047	464
						BIC (Bank Identifier Code)
						TRPUFRP1
TITULAIRE DU COMPTE :						
UNIVERSITE PARIS VIII AGENT COMPTABLE						